

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2024

DELIBERATION N°CP2024-02/1/2 DOSSIER N°6154	DEMANDES DE SUBVENTION HABITAT PIG "RENOVATION ENERGETIQUE"
--	--

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Armelle MARTIN à Philippe BAYOL
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTION HABITAT PIG "RENOVATION
ENERGETIQUE"**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération N°CD2023-02/3/2 de l'Assemblée départementale du 10 février 2023 adoptant la fiche d'aide du règlement des aides départementales ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-02/1/2 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'octroyer une aide complémentaire *exceptionnelle* aux propriétaires privés occupants dans le cadre de la rénovation énergétique de leur logement, selon le tableau ci-après pour un montant total de **61 197,01 €** :

PIG HABITAT 2023-2024 Cf. à la fiche d'aide « rénovation énergétique » de l'année 2023	NOM DU BÉNÉFICIAIRE	COMMUNE (lieu du bien)	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITÉE
DÉPARTEMENT	PB.	GUERET	AGGLOMERATION DU GRAND GUERET	1 551,52 €
	PL.	JARNAGES	CREUSE CONFLUENCE	5 000,00 €
	LR.	SAINT AGNANT PRES CROCQ	MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE	5 000,00 €
	NP.	LOURDOUEIX ST PIERRE	PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE	919,43 €
	MB.	LE GRAND-BOURG	BENEVENT-GRAND- BOURG	5 000,00 €
	TL.	SAINT-DOMET	MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE	5 000,00 €
	RM.	MOUTIER-MALCARD	PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE	5 000,00 €
	BM.	JARNAGES	CREUSE CONFLUENCE	5 000,00 €
	SP.	SERMUR	MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE	5 000,00 €
	LR.	SAINT AGNANT PRES CROCQ	MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE	5 000,00 €
	RT.	SAINT-DIZIER MASBARAUD	CREUSE SUD OUEST	1 159,82 €
	SC.	MAISON-FEYNE	PAYS DUNOIS	2 560,30 €
	PD.	CHAVANAT	CREUSE SUD OUEST	5 000,00 €
	JK.	SAINT-SILVAIN SOUS TOULX	CREUSE CONFLUENCE	5 000,00 €
	TD.	ARS	CREUSE SUD OUEST	5 000,00 €
TOTAL GÉNÉRAL				61 191,07 €

Dit que les sommes seront imputés au chapitre DI 204-20422-443-DIL.

Une annexe confidentielle détaillant les noms et prénoms des bénéficiaires est jointe à la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET